



## COMMUNE DE VEZINS

**Conseil Municipal**  
Session ordinaire  
**Séance du mercredi 15 octobre 2014**

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 10 septembre 2014, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et procède à l'examen de l'ordre du jour.

**\* FINANCES****- Attribution d'une subvention complémentaire à l'association « Familles Rurales »**

L'association « Familles Rurales » prend en charge les activités périscolaires et l'accueil de loisirs sans hébergement des enfants. Au cours d'une réunion du mardi 14 octobre 2014 réunissant les élus des communes de Vezins et de Chanteloup, l'association a demandé une subvention complémentaire de 4 000 € pour boucler son budget. Il est relevé une baisse d'activité en accueil de loisirs les mercredis alors que le nombre de personnes encadrant les enfants reste le même (2 personnes pour 8 enfants en moyenne). Des pistes sont envisagées pour remédier à ce problème à l'origine du déficit de trésorerie : demande au Conseil Général et à la CAF d'une dérogation pour diminuer le nombre d'encadrants les mercredis matin, augmentation du tarif pour les enfants extérieurs. De plus, il est rappelé qu'a eu lieu une refaction de la CAF de 2 790,62 € et qu'il sera nécessaire subventionner l'association en 2015 sans aucun versement de la CAF compte tenu de la signature d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse fin 2015.

Dès lors, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention complémentaire de 4 000 € à l'association sous forme d'avance de subvention pour 2015 afin de permettre de trouver des solutions pour l'avenir.

**- Décision modificative n°6 du Budget Principal**

Monsieur le Maire explique que la décision modificative suivante est nécessaire.

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b>FUNCTIONNEMENT</b>		
<b>D 65 – Autres charges de gestion courante</b>		<b>+ 4 000,00 €</b>
D 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres		+ 4 000,00 €
<b>D 66 – Charges financières</b>		<b>- 1 000,00 €</b>
6615 – Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs		- 1 000,00 €
<b>D 67 – Charges exceptionnelles</b>		<b>- 3 000,00 €</b>
D 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs		- 3 000,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>D 20 – Immobilisations incorporelles</b>		<b>+ 1 400,00 €</b>
D 202 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme		+ 300,00 €
D 2051 – Concessions et droits similaires		+ 1 100,00 €
<b>D 21 – Terrain – Opération 100</b>		<b>- 9 100,00 €</b>
D 2111-100 – Terrains nus		- 9 100,00 €
<b>D 21 – Constructions – Opération 200</b>		<b>+ 7 700,00 €</b>
D 21311-200 – Mairie		+ 2 500,00 €
D 21318-200 – Autres bâtiments publics		+ 5 200,00 €
<b>16 – Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>+ 860,00 €</b>	<b>+ 860,00 €</b>
R 165 – Dépôts et cautionnements reçus	+ 860,00 €	
D 165 – Dépôts et cautionnements reçus		+ 860,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 860,00 €</b>	<b>+ 860,00 €</b>

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, cette décision modificative.

### **- Propositions pour la Commission Communale des Impôts Directs**

La CCID a pour rôle de veiller à ce que chaque contribuable paie sa juste part d'impôts et permet d'éviter que certaines personnes ne paient plus d'impôts que ce qu'elles doivent au profit d'autres contribuables. Monsieur le Maire expose que, suite à une modification réglementaire, la DDFIP demande une délibération du Conseil pour valider les propositions de nomination à la CCID qu'il a réalisées en mai.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, propose au Directeur Départemental des Finances Publiques la liste suivante en double nombre pour qu'il choisisse les personnes constituant la Commission Communale des Impôts Directs :

Commissaires titulaires domiciliés à Vezins : BODET Jeanine, MILSONNEAU Pascal, BOUTIN Françoise, MURZEAU Jean-Claude, NICOLAS Jean, GABORIEAU Mauricette, BROTTIER Isabelle, SABOUREAU Angela, SAULGRAIN Jérôme et CHEVALIER Gilles.

Commissaires titulaires domiciliés hors de Vezins : CHIRON Jacques et HERVÉ Joëlle.

Commissaires suppléants domiciliés à Vezins : COTTENCEAU Martine, PORTAL Michel, LEPEINTRE Odile, LAIZÉ Richard, BOUCHET Éliane, BUFFARD Odile, GABORIEAU Jean-Marie, CESBRON Catherine, ONILLON Mickaël et COTTENCEAU Bernard.

Commissaires suppléants domiciliés hors de Vezins : HOSTEIN Franck et CESBRON Gilles.

### **\* INTERCOMMUNALITÉ**

#### **- Modification statutaire de la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) relative à la Coopération décentralisée**

Monsieur le Maire explique qu'auparavant, la commune de Vezins intervenait dans la ville de Likinkelse au Burkina-Faso par l'intermédiaire de SOS Sahel. Il fait état de la proposition de la CAC en matière de coopération décentralisée et explique ses avantages pour le bon acheminement des fonds alloués.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt pour la commune d'approuver la création au profit de la CAC d'une compétence facultative supplémentaire relative aux relations internationales et d'actualiser ses statuts, décide d'approuver la création, au profit de la CAC, de la compétence facultative " *Relations internationales comprenant : les actions de promotion et de valorisation de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de ses compétences au niveau international, la participation à des actions de coopération décentralisée, conformément à la législation et dans le cadre des compétences propres de la Communauté d'Agglomération du Choletais.* ". Il décide ensuite d'approuver la modification de l'alinéa 1 de l'article 3 des statuts de la CAC comme suit : " *Le siège de la Communauté d'Agglomération du Choletais est fixé à Cholet, rue Saint-Bonaventure, dans les locaux de l'Hôtel de Ville / Hôtel d'Agglomération.* ". Et il décide enfin d'approuver la modification de l'article 5 des statuts de la CAC comme suit : " *Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération sont élus au suffrage universel direct en application des articles L. 273-6 et L. 273-11 du code électoral. Le nombre de sièges de conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération du Choletais et leur répartition entre les communes membres sont définis par l'arrêté préfectoral n°2013267-0020 en date du 24 septembre 2013. Le Conseil de Communauté élit en son sein un bureau composé du Président, de Vice-Présidents et éventuellement de plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est fixé conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.* ".

#### **- Versement de fonds de concours au SIEMML pour l'armoire rue Cheneveau**

Le Conseil municipal décide de verser au profit du SIEMML un fonds de concours de 96,35 € représentant 75% du montant total de la dépense qui s'élève à 128,47 € pour la réparation de l'armoire rue Cheneveau.

### **\* PERSONNEL**

#### **- Remplacement du poste de rédacteur par un poste de rédacteur principal de deuxième classe**

Par souci de faire correspondre le poste de secrétaire général au grade du nouveau secrétaire général, le Conseil municipal décide de remplacer le poste de rédacteur territorial par un poste de rédacteur territorial principal de deuxième classe.

#### **- Attribution de l'IHTS à M. Jacot**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le temps de travail moyen effectué par Monsieur Nicolas Jacot, rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, au-delà des 35 heures légales est estimé à dix heures. Le

Conseil municipal décide d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires à M. Jacot, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

## **\* QUESTIONS DIVERSES**

### **- Mise en concurrence des fournisseurs d'électricité**

Suite à l'envoi par le SIEMML d'une enquête relative à la mise en concurrence obligatoire du marché de l'électricité, Monsieur le Maire se demande si un groupement d'achat de l'électricité avec la CAC ou en passant par un autre fournisseur ne serait pas une meilleure solution. Il appelle la Commission Urbanisme à étudier la question.

### **- Demande de location de chaises pour le tournoi de belote**

La commune décide de louer 130 chaises pour 175 € pour le tournoi de belote organisé deux fois par an par le Club de l'Espérance afin d'éviter aux agents de perdre du temps à regrouper les chaises de plusieurs bâtiments.

### **- Chaudière du vestiaire de foot**

Monsieur le Maire souhaite que soient demandés des devis pour que la Commission Patrimoine puisse étudier le remplacement de la chaudière vieillissante du vestiaire de foot.

### **- Commission Scolaire - Point sur les rythmes scolaires**

Monsieur Arnaud Murzeau explique que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires s'est relativement bien passée. Le nombre prévisionnel de 35 enfants suite à l'enquête est largement dépassé car il y a en réalité 60 enfants dont 50 pour les activités (10 en sieste). A l'issue d'une rencontre entre la directrice de l'école publique et la Commission Scolaire, il a été proposé de former le personnel pour faire face à ce nombre. Au niveau des activités, les vendredis après-midi intervient la Grange aux Jeux, et Michèle Guillou effectue des lectures de contes. Pour les prochains cycles, des thèmes sur le nouvel an chinois et la sensibilisation à la sécurité routière sont envisagés. Monsieur le Maire évoque la possibilité de mettre un composteur pour les déchets alimentaires issus de la cantine comme cela existe déjà dans d'autres communes de la CAC.

### **- Commission Urbanisme, Voirie, Agriculture - Rencontre avec Michel Malinge**

Madame Marina Defois relate sa rencontre avec Monsieur Michel Malinge de la DDT qui a fait des propositions pour l'aménagement de la rue des écoles et du parking de la mairie. Monsieur Jean-René Barrillère, qui a dessiné des plans pour repenser la circulation aux alentours de la mairie, va intégrer la Commission Urbanisme. Jérôme Saboureau viendra lui aussi à la Commission apporter son expertise sur les demandes de devis.

### **- Commission Sociale - Bilan du Banquet de l'amitié**

Monsieur Michel Hervé explique que le CCAS s'est investi pour organiser le Banquet de l'amitié qui s'est très bien passé. Il remercie toutes les personnes qui ont aidé pour installer la salle et servir le repas.

Monsieur le Maire regrette le manque de fréquentation des ateliers de rédaction de CV et lettres de motivation organisés par la CAC qui se déroulent un jeudi par mois à la Maison des Associations de 9h à 10h30.

### **- Commission Agriculture de la CAC**

Monsieur Bruno Masson parle de la Commission Agriculture de la CAC qui a pour vocation à lancer des projets et à aider les agriculteurs à se lancer. Une réunion de la chambre d'agriculture à destination des agriculteurs sera organisée le 20 novembre 2014.

### **- Schéma des 2 roues de la CAC**

Monsieur Jean-René Barrillère annonce que la CAC propose de créer des abris sécurisés de vélo à côtés des arrêts de bus de la CAC et demande un positionnement de la commune à ce sujet. Pour se faire, il faudrait supprimer une place de stationnement.

### **- Audit pour l'accessibilité des bâtiments publics**

Dans le cadre de la mise en place des agendas d'accessibilité, Monsieur le Maire propose de demander en 2015 à un cabinet d'experts de réaliser un audit sur l'accessibilité aux personnes handicapées des

établissements recevant du public comme l'exige la loi. Il envisage, le cas échéant, de procéder à un appel d'offre pour la réalisation des travaux.

La séance est close à 20h30.

*Les prochains conseils municipaux se dérouleront le mercredi 19 novembre à 18h30  
et le mercredi 17 décembre à 20 heures.*

Le présent extrait est affiché, à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Maire,  
Cédric VAN VOOREN**